



GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
CHATEAUROUX

TARIFS EN MATIÈRE DE DIFFICULTÉS DES ENTREPRISES (GREFFE DE CHÂTEAUROUX)

Les chèques doivent être à l'ordre du "greffe du tribunal de commerce de Châteauroux"
Vos demandes peuvent être adressées par voie dématérialisée via le site
www.tribunaldigital.fr.

Le règlement s'effectue alors en ligne.



Demande d'ouverture